

Tenue vestimentaire

Nous tenons à ce que les élèves et les adultes s'habillent de façon respectable pour venir à l'école. L'école reconnaît l'importance du fait que les élèves et les adultes peuvent s'exprimer par leur habillement, il faut aussi tenir compte du milieu d'apprentissage et de travail. L'habillement doit donc respecter un code vestimentaire propice à un tel milieu.

Nous demandons aux parents de bien vouloir guider leurs enfants à choisir leurs vêtements. Les modes changent d'année en année et donc ce qui est important c'est que les enfants s'habillent avec goût en démontrant un respect pour eux-mêmes et les autres.

- Le port de la casquette, de la tuque, du capuchon (sauf pour des questions de religion) est interdit dans l'école.
- Haut : Les vêtements du haut du corps doivent couvrir le torse, le dos, l'abdomen et la taille. Les bretelles de chandail sans manches ou camisole doivent être plus larges que deux doigts. Les camisoles transparentes ou de style « sous-vêtements » ne peuvent pas être portées comme chandail.
- Bas : Les vêtements du bas du corps doivent avoir une longueur minimum de la moitié de la distance entre l'aîne et le genou. Les vêtements du haut et du bas de corps doivent se rejoindre sans voir les sous-vêtements.
- Les vêtements avec des images ou références de substances illicites (alcool/drogues) slogans déplacés, racistes, vulgaires, obscènes ou violents sont interdits.

La direction et les membres du personnel de l'école se réservent non seulement le droit et la responsabilité de commenter la tenue vestimentaire des élèves, mais aussi exiger des changements

lorsque les vêtements seront jugés peu appropriés pour un milieu de travail. Les parents seront informés de nos suivis.